PARAGON	**PACTE MONDIAL : COMMUNICATION ANNUELLE SUR LE PROGRES – DECEMBRE 2012**

PARAGON TRANSACTION renouvelle avec conviction sont engagement à respecter les 10 principes du Pacte Mondial de l'ONU qui sont inscrits au cœur de ses orientations stratégiques.
Aussi, veuillez trouver ci-dessous les différentes actions engagées.

I/ Principes 1 et 2 relatifs aux droits de l'homme :

La société PARAGON TRANSACTION s'engage à appliquer les lois, les conventions et règlements en vigueur. Elle adhère aux principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, de l'organisation Internationale du Travail et en particulier des conventions relatives à la protection des travailleurs, à l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants.

Actions mise en œuvre :

Des élections professionnelles sont organisées périodiquement.
La réglementation sur le travail forcé et le travail des enfants est scrupuleusement respectée.
Le travail précaire est limité.

Principaux résultats :

Quatre confédérations syndicales considérées comme représentatives au plan national sont présentes au sein de l'entreprise : CFDT, FO, CGT et CGC.
Ces organisations syndicales interprofessionnelles nationales sont représentatives au sein de PARAGON TRANSACTION et disposent d'un délégué syndical.
100% du personnel est représentée par des instances élues par le personnel.

La société PARAGON TRANSACTION n'a jamais été condamnée au cours des dernières années pour non respect de la réglementation en termes de travail forcé et de travail des enfants.
Aucune plainte n'a été déposée contre la société PARAGON TRANSACTION au cours des dernières années pour non respect de la réglementation en termes de travail forcé et de travail des enfants.

La société PARAGON TRANSACTION n'emploie aucun salarié à temps partiel subit depuis au moins cinq ans.
Le recours aux contrats à durée déterminée pour un motif de surcroit d'activité est inférieur à 0,5% de l'effectif permanent depuis au moins cinq ans.
Le recours aux contrats de travail temporaire pour un motif de surcroit d'activité est inférieur à 9% de l'effectif permanent depuis au moins cinq ans.

II/ Principes 3, 4, 5 et 6 relatifs aux conditions de travail :

La société PARAGON TRANSACTION respecte l'ensemble des obligations de l'OIT et du Droit du Travail Français. Elle met à disposition des institutions représentatives l'ensemble des moyens nécessaires à leur fonctionnement et s'attache à faire vivre la négociation collective.
Elle assure une couverture santé et prévoyance (garantie incapacité de travail, invalidité et décès) à l'ensemble de son personnel.

Actions mise en œuvre :
Les relations avec les partenaires sociaux sont effectives.
La couverture santé et prévoyance est régie par la convention collective et des accords d'Entreprise.
La protection des salariés à leur poste de travail est assurée.

Principaux résultats :
Les deux Comités d'Etablissement se réunissent mensuellement. Tous les mois les délégués du personnel sont conviés à transmettre leurs questions auxquelles des réponses sont apportées.
Une fois par semestre le Comité Central d'Entreprise est réuni. Les élus se font assister par un expert comptable. Depuis au moins cinq ans aucun délit d'entrave aux fonctionnements de ces institutions n'a été évoqué ou constaté.
Annuellement les négociations annuelles obligatoires sont réalisées. Elles donnent lieu à une analyse des rémunérations hommes femmes où depuis trois ans aucun écart significatif non expliqué n'est observé.
L'organisation du temps de travail est régie pour l'ensemble du personnel par des accords d'établissement résultat d'une négociation avec les partenaires sociaux.

100% du personnel est couvert par une complémentaire santé et par une prévoyance.
L'entreprise prend en charge les deuxième et troisième jours de carence en cas d'arrêt maladie et sous conditions le premier jour.

100% du personnel est équipé d'Equipements de Protection Individuelle adaptés aux risques des postes tenus.

III/ Principes 7, 8 et 9 relatif à la protection de l'environnement:

Actions en cours associées au programme Imprim'Vert :

- Diminuer le nombre d'exutoire associés au réseau d'eau de pluie (3 en lieu et place de 13),
- Mettre en place un déshuileur par exutoire,
- Développer de nouvelles méthodes ou moyens impliquant la nécessité d'utiliser les bobineaux de mise pour réduire la gâche et les coûts associés (Campagne d'information, Panneaux d'affichage, Information renvoyée dans les récaps approvisionnement/ dossiers de fabrication),

Les principaux résultats :

- Réalisation de nouvelles campagnes de mesure des eaux usées, industrielles et de pluie,
- Mise en place des économiseurs d'eau robinet,
- Mise en place des économiseurs d'eau WC,
- Remplacement des chaudières fuel et gaz,
- Remplacement d'un des compresseurs par un compresseur à vitesse variable,

Les actions court terme :

- Finaliser le plan de stockage des déchets (Plaque off set, Blanchets, pot d'encre, pot de colle, papiers, cartons, lames de coupe, …),
- Finaliser la définition des nouveaux moyens visant à fiabiliser le tri des déchets et réduire les coûts associés (Bac de récupération dédié, identification du déchet concerné, Déploiement de l'outil : « ce que je jette, combien ça coûte ? », …),
- Finaliser la définition des nouvelles méthodes visant à fiabiliser le tri des déchets et réduire les coûts associés (Campagne d'information, Panneaux d'affichage, Structure d'audit,…) ,
- Renouveler la marque Imprim'Vert.

Actions en cours associées au lancement du bilan carbone :

- Grouper les expéditions par destination,
- Grouper les transports,
- Optimiser les capacités de chargement des camions avec expéditions par camions complets,
- Réduire le nombre d'acompte,
- Réduire le nombre de taxis.

Les principaux résultats :

- Mise en place de contrat intégrant les notions d'expéditions par destination, d'optimisation des capacités de chargement,… pour des clients représentant 70% du chiffre d'affaire.
- Diminution du nombre d'acompte,

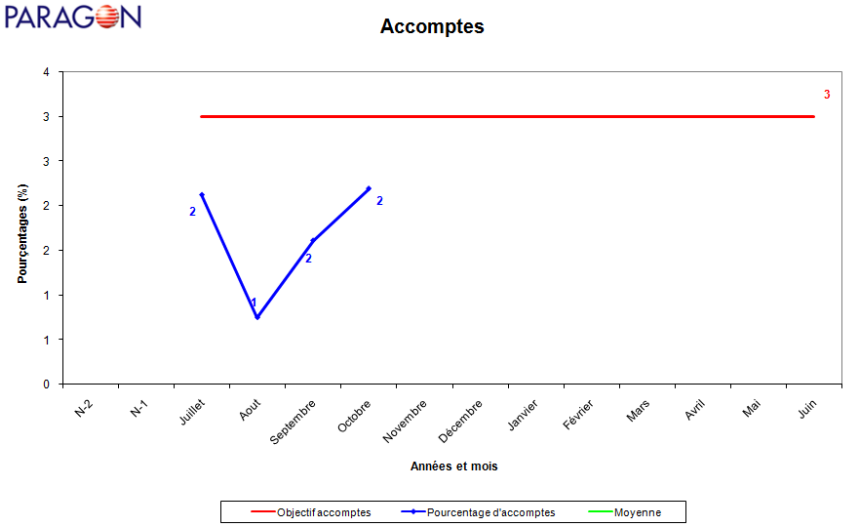

- Diminution du nombre de taxis.

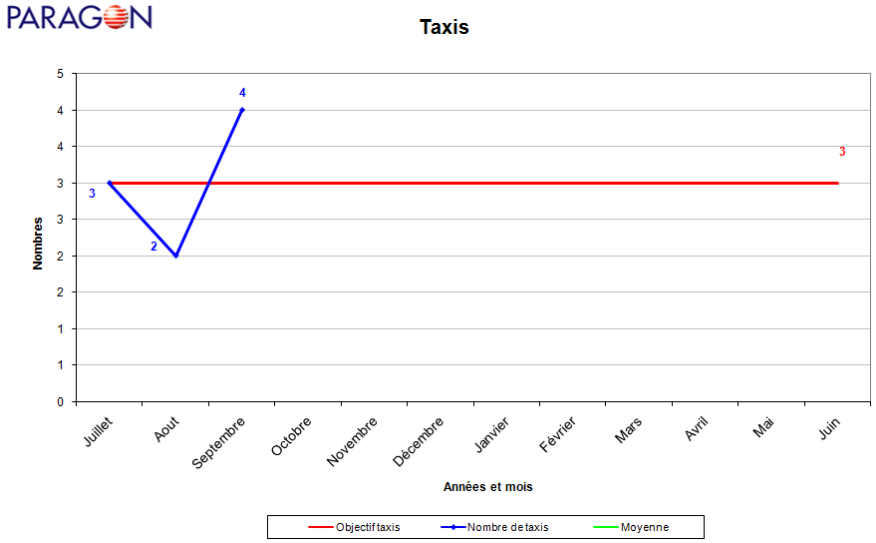

Actions en cours associées aux certifications PEFC/ FSC :

- Privilégier les sources d'approvisionnement certifiés ISO 14 001 et/ou labellisés PEFC et FSC,
- Développer les ventes de produits PEFC/ FSC des clients représentant 70% du chiffre d'affaire.

Les principaux résultats :

- Réussite de l'audit de suivi des certifications PEFC/ FSC en date du 05/12/12
- Augmentation des ventes de papier issu de forêt gérées durablement :

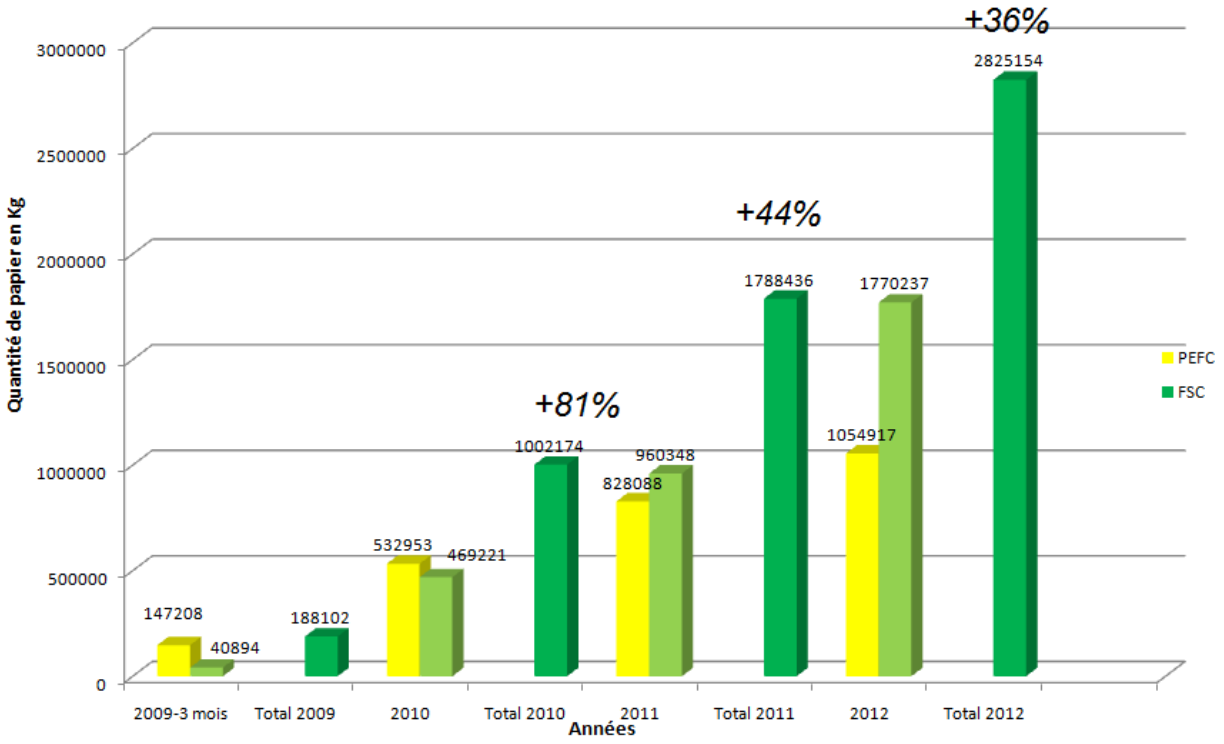

Les actions court terme :

- Intégrer les préférences d'approvisionnement à la procédure de maîtrise des achats,
- Intégrer les préférences d'approvisionnement à l'évaluation annuelle des fournisseurs,
- Finaliser la mise en œuvre du devis ECO RESPONSABLE (papier, encre, colle, …),
- Améliorer le plan d'information vis-à-vis des bonnes pratiques déployées (Intégration des logos dans les emails, cartes de visites, fiches d'autocontrôle,…)

Actions en cours associées à la certification ISO9001 :

- Définir les nouveaux moyens visant à fiabiliser et à réduire les temps et coûts associés aux contrôles qualité (Spectrodensitomètre, Lecteurs codes à barres, Règle Messerli,…)
- Définir les nouvelles méthodes visant à fiabiliser et à réduire les temps et les coûts associés aux contrôle qualité (Mode opératoire de contrôle, Structure d'audit, …),

Les principaux résultats :

- Diminution du nombre de litige de 25% en 8ans,
- Diminution du coût des litiges de 66% en 8ans,

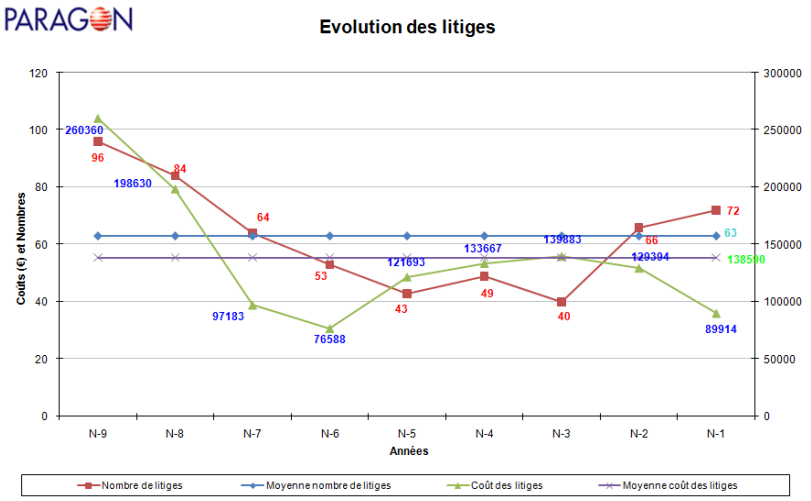

- Diminution du nombre de malfaçon de 70% en 8ans,
- Diminution du coût des malfaçons de 75% en 6ans.

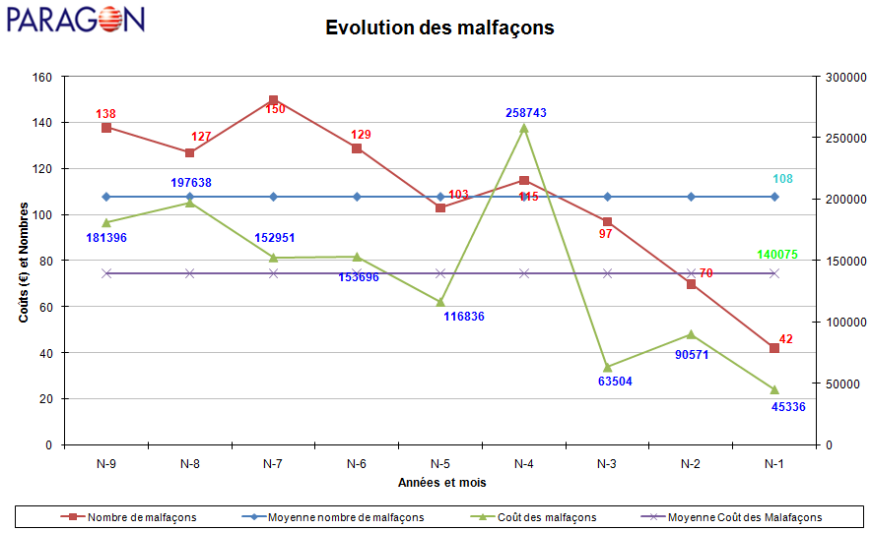

Les actions court terme :

- Réussir l'audit de suivi ISO 9001V2008

IV/ Principes 10 relatif à la lutte contre la corruption:

PARAGON TRANSACTION, à mis en place, depuis de nombreuses années une politique tarifaire commerciale qui détermine clairement la marge de manœuvre de sa force des ventes.

Les dérogations aux prix devisés sont du ressort exclusif du comité de direction.

Ce mode de fonctionnement permet d'encadrer les relations entre les clients et les commerciaux et de se prémunir contre le risque de corruption.